

Projet d'extension du réseau de tramway Concertation continue Visioconférence

Mardi 17 octobre 2023 de 18h30 à 20h00 en visioconférence.

Nombre de participants : 43

Intervenants :

Représentants du maître d'ouvrage

- **Pascal Leprettre**, Maire de Rolleville et Vice-Président de la Communauté urbaine en charge de la mobilité.
- **Julie Dubois**, Architecte urbaniste pour le groupement de maîtrise d'œuvre.

Commission nationale du débat public

- **Bruno Boussion**, Garant de la concertation continue nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP)

Modération

- **Aurélie Picque**, PARIMAGE

Introduction

Aurélie Picque, modératrice, présente le déroulé de la réunion. Le maître d'ouvrage présente le projet dans ses grandes lignes, puis la maîtrise d'œuvre présente les nouveaux équipements liés à la nouvelle ligne de tramway, avant de laisser la parole au public pour un temps d'échanges et de questions.

Bruno Boussion, garant de la concertation continue, précise que son rôle, dans le cadre de la concertation continue, est d'être le témoin du bon déroulement des échanges avec le public et de sa bonne information.

Présentation : [Cf. diaporama en ligne](#)

Pascal Leprettre, maire de Rolleville et Vice-Président de la Communauté urbaine en charge de la mobilité, présente les grands enjeux du projet, les chiffres clés, le tracé de la nouvelle ligne, y compris les 17 nouvelles stations, ainsi que les prochaines étapes du projet (*Cf. diapositive 7-12*).

Julie Dubois, architecte-urbaniste pour le groupement de maîtrise d'œuvre, présente les aménagements prévus le long de la future ligne C du tramway (*Cf. diapositives 13-28*).

Synthèse thématique des échanges

L'organisation du réseau de transports en commun

- *Le projet prévoit-il une ou deux lignes de tramway ?*

La ligne A et la ligne B actuelles seront complétées par une nouvelle ligne C. Les correspondances entre les lignes A, B et C seront assurées aux stations Université et Gares.

- *Y aura-t-il un service lors des grands évènements au Stade Océane qui permettrait de relier la ligne A à la ligne C ?*

Dans le cas d'évènements particuliers au Stade Océane, l'offre de tramway sera renforcée. Néanmoins, il ne sera pas possible d'envisager une liaison de tramway directe entre les terminus existants Grand Hameau ou Pré Fleuri et le stade Océane. Il faudra pour cela effectuer une correspondance et changer de tramway.

- *Un lien sera-t-il fait entre la station Cœur Historique à Harfleur et le service de transport à la demande Flexilia qui dessert la zone industrialo-portuaire ?*

L'ensemble du réseau de transport en commun sera adapté avec l'arrivée de la nouvelle ligne de tramway. Quatre lignes de service de transport à la demande permettront de se rendre dans la zone industrialo-portuaire : deux auront pour départ la gare du Havre et deux autres Harfleur. La correspondance avec le tramway sera donc possible.

- *Le cadencement et l'amplitude horaire du tramway seront-ils en adéquation avec les horaires du personnel hospitalier ?*

Le tramway circulera de 5h du matin à minuit, ce qui est compatible avec la prise de service du personnel hospitalier. Cette amplitude horaire est la même sur l'ensemble du réseau. Ce travail sur l'accessibilité et les attentes d'un haut niveau de service du système de transport pour la desserte de l'hôpital fait partie des grands enjeux du projet.

- *Quelle sera l'amplitude horaire du tramway le dimanche ? Certains salariés de l'hôpital embauchent à 6h30 du matin le dimanche.*

La maîtrise d'ouvrage n'est pas en mesure d'apporter une réponse ce soir, mais la question sera étudiée, afin de permettre au personnel hospitalier de prendre le tramway pour se rendre à l'hôpital même le dimanche.

Le tracé, les stations et les aménagements

- *L'insertion du tramway entraînera-t-elle le rétrécissement des trottoirs sur l'avenue Jean-Jaurès ?*

Sur l'avenue Jean-Jaurès, le trottoir Nord et sa bordure de chaussée existante demeurent inchangés, sauf au niveau des stations où la bordure de trottoir sera légèrement reculée afin d'insérer les quais. L'espace disponible est suffisamment large pour accueillir la plateforme de tramway sans supprimer les autres usages, exceptés les stationnements existants au centre de la chaussée.

- *Est-ce que l'altimétrie moyenne du tracé de l'actuelle LER sera modifiée avec le projet ?*

L'altimétrie ne sera pas modifiée, et aucun remblai ne sera créé, à l'exception du secteur de l'hôpital.

- *Le tramway traversera-t-il la route au niveau du rond-point situé à l'est de la Brèque ? Des inquiétudes sont exprimées par l'interception de cette route par le tramway, car elle dessert le Port du Havre.*

La traversée se fera avec un croisement à niveau, avec une gestion par feux, sans barrières. L'ensemble des gestionnaires des voiries concernés sont mobilisés dans les études du projet. La Communauté urbaine propose de prendre contact avec les services du réseau routier du Port du Havre pour identifier toutes les questions à ce sujet.

- *La plateforme de tramway comportera-t-elle une seule voie de circulation comme l'actuelle LER ?*

Cette ligne de train est actuellement exploitée en voie unique. Le tramway sera quant à lui exploité sur deux voies, à l'exception de deux tronçons qui resteront en voie unique à cause de contraintes techniques (rue de la Gaïeté à Harfleur, au niveau du passage sous la voie rapide, et entre la futur station Cité des Abbesses à Montivilliers et le terminus Parc-Jardin pour le franchissement du tunnel). Ces tronçons seront gérés en alternat par de la signalisation tramway spécifique.

- *Où seront entreposées les rames de tramway durant la nuit ?*

Les rames seront entreposées dans les centres de maintenance et de remisage. Un second centre sera créé pour les besoins de l'exploitation de la nouvelle ligne. Il sera situé en face de la station François Mitterrand, sur des friches de la SNCF le long de la rue Demidoff.

Le stationnement

- *Des nouvelles places de stationnement sont-elles prévues sur l'avenue Jean-Jaurès afin de compenser celles qui seront supprimées ?*

Une étude de l'offre de stationnement existant le long du futur tracé du tramway a été réalisée. Celle-ci étudie le nombre de places de stationnement et leur taux d'occupation à différents moments de la journée. Le pic d'occupation sur l'axe Demidoff – Jaurès est compris entre 10h et 12h. L'étude de stationnement met en relief qu'au pic d'occupation, des places de stationnement restent libres. Il y a donc une réserve de place disponibles. Avec le projet tramway, la réserve est diminuée mais le nombre de place libre reste positif. Lors des événements qui se déroulent au Stade Océane, des navettes sont mises à disposition pour desservir le stade. En complément, la future station de tramway Stade Océane sera dimensionnée de manière à faciliter l'arrivée et le départ des usagers et l'offre de tramway sera renforcée lors des événements.

L'impact sonore et vibratoire

- *Quel sera l'impact sonore et vibratoire du passage du tramway sur les habitations de l'avenue Jean-Jaurès ?*

Les études en cours analysent les risques d'émission de vibrations du tramway. Dans les cas où le tracé du tramway s'insère à proximité de bâtiments existants, la plateforme posée aura un caractère anti-vibratile afin de réduire les transmissions de vibrations en deçà des seuils réglementaires. De plus, dans l'avenue Jean-Jaurès, le tramway circulera au sud de la voirie de manière à s'éloigner des habitations.

NDLR : Le tramway est moins bruyant que le train et qu'un bus conventionnel (non électrique). Il dispose d'un gong et d'un klaxon, ce dernier n'étant utilisé qu'en cas de danger immédiat. L'utilisation du gong aux abords des stations pour prévenir de l'arrivée ou du départ des rames est imposée par la réglementation. Le niveau sonore du gong est modulable.

Autres

- *Le volume de la nouvelle ligne de tramway impactera-t-il l'écoulement des eaux ?*

La nouvelle ligne de tramway entre Harfleur et Montivilliers sera construite dans les emprises SNCF de l'actuelle LER, qui ne sera pas élargie. Le projet est soumis à étude d'impact, notamment au titre de la loi sur l'eau. Ainsi des dispositions constructives seront prises en compte afin de ne pas détériorer la situation existante.

- *Est-il prévu de développer le tramway vers d'autres secteurs à l'horizon 2030-2040 ?*

De nouvelles extensions ne sont actuellement pas à l'étude même si le développement du réseau de transport pourra se poursuivre. Les lignes A, B et C constitueront à partir de 2027 l'armature du réseau du territoire.

- *Quelles seront les autres étapes de la concertation ?*

La communication sur le projet se fera via le site internet du projet. Des échanges avec les porteurs de projets seront possibles, [via le formulaire de contact en ligne](#). La prochaine étape du projet sera celle de l'enquête publique, à l'horizon mi-2024.

Conclusion

Pascal Leprettre remercie les participants pour leur présence pour cette dernière réunion en visioconférence, et la qualité des discussions engagées. Il remercie également les équipes de la Communauté urbaine pour l'élaboration d'une présentation ayant permis la bonne compréhension du projet. Il rappelle que l'avancée du projet peut être suivie sur le site internet du projet, et que la maîtrise d'ouvrage reste disponible pour toute question.